

Compte rendu de la réunion du Bureau du 6 mai 2021

Etaient présents (par téléphone) :

Jean-Christophe Pagès, Emmanuel Roques, Claudine Franche, Pascal Boireau et Jean-Christophe Gouache.

Ordre du jour :

- 1) Saisines à valider**
 - 2) Point sur les actualités du HCB**
-

1) Saisines validées

2 saisines du MESRI relatives à des déclarations et demandes d'agrément d'utilisation confinée d'OGM :

Il s'agit de 44 projets concernant des demandes d'agrément et de 109 projets de déclarations d'utilisation (dont 10 en thérapie génique).

Les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour du CS confiné du 19 mai prochain.

1 saisine du ministère des Armées concernant l'utilisation d'OGM en milieu confiné :

Le dossier est inscrit à l'ordre du jour du CS confiné du 19 mai prochain.

1 saisine de la préfecture de la Somme relative à une demande de statut d'autoclone :

Le dossier est inscrit à l'ordre du jour du CS confiné du 19 mai prochain.

1 saisine de la préfecture du Rhône concernant le vaccin contre la Covid19 :

Le dossier fera l'objet d'une validation électronique du CS confiné.

2) Point sur les actualités du HCB

Annulation du CS disséminé du 20 mai 2021 :

Compte tenu de la situation actuelle du secrétariat, le Bureau a acté l'annulation du CS disséminé du 20 mai prochain.

Retour à une organisation en présentiel des CS :

Tenant compte du calendrier de déconfinement fixé par le Président de la République, la prochaine réunion du CS confiné, le 19 mai prochain, et les suivantes feront l'objet d'une organisation mixte, en présentiel et à distance. Ainsi, et dans un premier temps, les membres localisés en région Ile-de-France pourront assister aux séances du CS en présentiel, dans la limite de la jauge de la salle de réunion qui doit nous accueillir au MTE.

Rapport de la Commission européenne du 29 avril 2021 sur le statut des NBT au regard de la réglementation européenne :

A la suite de la publication de ce rapport et de l'audition publique organisée le 18 mars dernier par l'OPECST sur « les nouvelles techniques de sélection végétale en 2021 », deux actions seront menées par le secrétariat du HCB :

- La reprise des questions des méthodes de détection des plantes NBT, par un expert du CS qui avait traité ce point pour l'avis du CS du HCB de 2017, aidé de Lucie Eyraud et des ressources bibliographiques avec la possibilité de faire appel à des contacts des services de la DGAL et de la DGCCRF. Les éléments recueillis permettront d'informer le CS d'éventuelles évolutions.
- L'élaboration d'un document interne d'information à destination des membres du CEES, qui sera une synthèse du contenu du rapport de la Commission européenne et de son apport au regard des recommandations du CEES, établies en 2017 et 2020 sur ce sujet.